



**Appel à candidature**  
**Poste de Technicien Agri-environnement Aigoual**  
au sein du Service Développement durable

**Poste de catégorie B / B+**

Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, avec priorité aux agents titulaires de catégorie B / B+ de la fonction publique d'Etat ou territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

**Le Parc national des Cévennes**

Le Parc national des Cévennes couvre près de 2 700 km<sup>2</sup> avec un cœur protégé avoisinant les 950 km<sup>2</sup>. Il est réparti sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 110 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation des milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur.

Avec environ 400 exploitations agricoles, l'agriculture utilise un quart de la surface du cœur du Parc national. Sur les Causses, les cans et le Mont Lozère, l'activité agricole se maintient, voire s'intensifie. En revanche, dans les Cévennes, sur l'Aigoual et le Bougès, le déclin des activités agropastorales se poursuit.

Sur le Mont Aigoual, l'activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Elle ne représente plus que 15 % des surfaces sur la Vallée longue et le Calbertois. On constate néanmoins le maintien d'installations agricoles très dynamiques, souvent non aidées, de petite taille, peu liées au foncier, avec des projets de diversification comme la vente des produits de la ferme ou l'accueil touristique.

## Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual, Causses-Gorges, Mont-Lozère et Vallées cévenoles.

**Le poste de technicien Agri-environnement est à pourvoir au sein du pôle Agri-environnement du service Développement durable.**

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectées à des massifs.

Il en a charge notamment :

- la politique en matière d'eau
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette
- la politique agri-environnementale du parc et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement)
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt)
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation dans tous ses domaines

Le **pôle Agri-environnement** a en charge :

- l'appui des agriculteurs à l'échelle de l'exploitation et des groupements pastoraux pour la mise en œuvre des politiques de l'établissement
- l'appui à la mise en œuvre voire la mise en œuvre d'actions territoriales dans le cadre des politiques portées ou soutenues par l'établissement
- la sensibilisation et le suivi de l'application de la réglementation du Parc national des Cévennes en matière agricole
- la politique de gestion des propriétés agricoles du Parc national des Cévennes
- le pilotage de la gestion des grands canidés
- la participation aux instances du parc, de PNF, de IPAMAC et du réseau MAB sur les questions agricoles

## Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de pôle Agri-environnement, le **technicien Agri-environnement** est affecté à un des quatre massifs. Il fait partie de l'équipe dédiée à ce massif et animée par le délégué territorial du massif.

Il impulse et met en œuvre sur le massif les missions du pôle en relation avec les chargés de mission concernés et le délégué territorial.

Il est, pour un nombre de jours défini entre le chef de service Développement durable et le délégué territorial du massif, mis à disposition de ce dernier pour accompagner des projets du territoire, notamment dans le cadre des conventions d'application.

Pour environ 35% de son temps de travail, il a en charge sur le massif :

- la relation avec les acteurs du monde agricole et pastoral et la connaissance des exploitants
- la mise en œuvre des politiques contractuelles portées par l'établissement : contrats agri-environnementaux (type MAET), contrats patrimoines...
- la rédaction en lien avec les exploitants de plan de gestion pluriannuel des exploitations agricoles.
- le suivi à l'échelle de l'exploitation des actions mises en œuvre par des partenaires dans le cadre de conventions et subventions (conventions OEIR, SUAMME, COPAGE...)

Pour environ 10% de son temps de travail, il a en charge :

- l'élaboration et le suivi des conventions pluri-annuelles de pâturage et baux ruraux sur les propriétés du parc
- le suivi et l'accompagnement des groupements pastoraux

Pour environ 10% de son temps de travail, il a en charge :

- la réalisation de porter à connaissance des données et des réglementations agricoles à toutes les exploitations du cœur
- l'instruction et le suivi complets en lien avec le secrétariat du service des dossiers d'autorisation de travaux

Pour environ 15% de son temps de travail, il a en charge :

- l'identification et soutien pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle d'exploitation contribuant aux priorités de la charte : pastoralisme, valorisation des produits circuits-courts, agriculture biologique, amélioration des pratiques, foncier, installations, Terra rural...
- la participation à des projets de développement agricole concernant le massif (terra rural, PER...) notamment ceux inscrits dans les conventions d'applications de la charte signées entre l'établissement public du Parc national des Cévennes et les collectivités territoriales.

Pour environ 10% de son temps de travail, il a en charge une action du pôle agri-environnement qui concerne l'ensemble du territoire du Parc national (Grands canidés, suivi de la châtaigneraie fruits...)

Cette répartition des missions se fait en fonction du massif et du profil du candidat retenu.

Par ailleurs, les dossiers listés ci-dessus ne sont bien sûr pas traités de manière simultanée mais illustrent les actions potentielles.

Enfin, en tant que de besoin et selon ses domaines d'expertise, il pourra se voir confier des dossiers sur les trois autres massifs du parc.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions :

- il participe aux réunions du service/pôle dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions
- il participe également aux réunions du massif animées par le délégué territorial (1 tous les 15j)
- il travaille en étroite collaboration avec les autres agents du massif et veille à la bonne circulation des informations
- il veille à assurer un contact régulier avec les partenaires et exploitants agricoles sur le massif.

Sur sollicitation des autres techniciens du massif et dans un volant de jours négociés par son chef de service, il participe à :

- des programmes d'acquisition de données
- des animations pédagogiques
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que l'agri-environnement

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le massif et à Florac.

**Poste en résidence administrative au Vigan (30), avec une forte composante de terrain et de nombreux déplacements.**

## Compétences recherchées

- Bonnes connaissances des liens entre biodiversité et agriculture
- Expérience et compétences affirmées dans le domaine du pastoralisme
- Compétences en agronomie
- Bonnes connaissances naturalistes, notamment sur les milieux et espèces liées aux milieux agricoles
- Connaissance des directives Habitats et Oiseaux
- Connaissance et expérience des outils agri-environnementaux
- Bonne connaissance du monde rural
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Capacité de communication, de négociation et d'animation
- Aptitude au travail en équipe
- Sens de l'organisation
- Esprit d'initiative et créativité
- Compétences indispensables en saisie et en utilisation de données SIG
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique

## Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- formation ou expérience dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement
- les candidatures internes feront l'objet, à compétence égale, d'une priorité de choix
- Permis de conduire B

## Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, avant le mercredi 10 décembre 2014 une lettre de motivation et un curriculum vitae :

par courriel à :  
celine.billault@cevennes-parcnational.fr  
avec accusé de réception

ou

par courrier à :  
Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes  
Secrétariat Général  
6 bis place du palais  
48400 FLORAC

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Le directeur du Parc national convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner le jeudi 18 décembre 2014.

Pour ces auditions, la direction sera accompagnée du chef de service et du chef de pôle.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Viviane de MONTAIGNE, chef du pôle Agri-environnement  
04.66.49.53.23  
viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr

ou M. Grégoire GAUTIER, chef du service Développement durable  
04.66.49.53.69  
gregoire.gautier@cevennes-parcnational.fr

ou Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes  
04.66.49.53.28  
celine.billault@cevennes-parcnational.fr